

Termes de référence

Ciblage des bénéficiaires de l'assistance alimentaire dans le camp de MBERA

I. Généralités

1. Budget : XXXX USD
2. Financement : conjoint UNHCR/PAM
3. Début de l'activité : Juin 2017
4. Fin de l'activité : Septembre 2017
5. Superviseur de l'activité : comité conjoint CSA/UNHCR/PAM

II. Contexte et justification

En 2012, après l'éclatement des troubles armés au Nord du Mali, de milliers de réfugiés maliens ont afflué dans les pays voisins (Mauritanie, Niger et Burkina Faso). En Mauritanie, depuis leur arrivée, les réfugiés sont abrités dans le camp de Mbera, situé dans l'Est mauritanien, à une cinquantaine de kilomètres de la frontière avec le Mali, où ils bénéficient d'un soutien humanitaire de la part du Gouvernement, des Nations Unies et des Organisations humanitaires Internationales.

Pour sa part, le PAM s'est engagé à fournir une assistance alimentaire aux réfugiés dans le cadre d'un Mémorandum d'Entente tripartite entre l'UNHCR, le PAM et le Gouvernement de la Mauritanie, représenté par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA). L'UNHCR a maintenu l'accès des réfugiés à l'éducation, l'eau, la santé, la nutrition, l'assainissement, l'hygiène, les abris, les matériels non vivres (NFI) et a également engagé des efforts pour assurer le renforcement des capacités et l'autosuffisance des réfugiés.

Malgré l'accord de paix signé en juin 2015, la situation sécuritaire au nord Mali reste précaire et les perspectives d'un retour volontaire des réfugiés sont faibles. De plus, les résultats de l'évaluation de la JAM 2015 montrent que les réfugiés n'affichent pas une volonté de retour volontaire.

Entretemps, grâce aux interventions multisectorielles de différents acteurs, il y a eu des améliorations significatives de la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le camp. La prévalence de l'insécurité alimentaire est passée de 20,7% en mars 2013 (PDM1) à 4,2% en décembre 2016 (le dernier PDM10). Dans l'ensemble, l'état nutritionnel des réfugiés a également vu des améliorations constantes. Les résultats des enquêtes SMART menées dans le camp entre 2012 et 2016 montrent que les taux de malnutrition aiguë globale (GAM) pour les enfants réfugiés de moins de 5 ans ont baissés de 17,0% en novembre 2012 à 5,9% en février 2016. Au même moment, différentes sources telles que l'enquête sur le profil des moyens de subsistance de 2014 d'Action Contre la Faim, la mission d'évaluation conjointe du PAM et de l'UNHCR en 2015 (JAM) indiquent qu'il y a de niveaux variés de moyens de subsistance et d'actifs développés ou obtenus parmi les réfugiés.

La situation précaire du financement par les bailleurs de fonds mène à de nombreuses distributions avec de rations incomplètes. Due au caractère de la distribution générale, ces réductions de la ration s'appliquent à tous les réfugiés de la même manière malgré la différence de niveaux de profile de vulnérabilité au sein de la population réfugiés. Face à cette situation et conformément aux recommandations formulées par la mission conjointe (JAM), l'UNHCR et le PAM envisagent une stratégie d'assistance ciblée sur les besoins réels des ménages selon les caractéristiques socio-économiques et les moyens d'existence.

Cela implique, la conduite d'un exercice de profilage de la population et adaptation de l'assistance aux réfugiés selon leurs besoins.

III. Objectifs

L'objectif du ciblage est de faciliter la transition entre l'assistance classique généralisée et une nouvelle approche basée sur le degré de vulnérabilité socio-économique et les besoins des réfugiés. Il s'agit de catégoriser tous les ménages du camp dans les différents groupes socio-économiques de richesse, en vue d'apporter des réponses appropriées à leurs besoins spécifiques.

De manière spécifiques, il s'agit de :

1. Identifier les caractéristiques et le profil des différents groupes socio-économiques des réfugiés dans les camps à travers des Focus groups ;
2. Elaborer conjointement avec les partenaires locaux, les ONGs, etc, les questionnaires nécessaires pour une enquête de l'ensemble de tous les ménages de réfugiés ;
3. Mener une enquête exhaustive afin de collecter les données socio-économiques pour analyser les conditions de vie de toutes les couches sociales au sein de la communauté des réfugiés ;
4. Classifier tous les ménages du camp en fonction des groupes socio-économiques identifiés dans les FGs tenant en considération l'évolution des moyens d'existence ;
5. Identifier et inventorier la nature et les capacités existantes de formation professionnelle et de formation en gestion; les potentialités dans les domaines agricoles, d'élevage, petit commerce, d'artisanat, disponibilité des facteurs de production et possibilité d'accès pour les réfugiés (terres cultivables, pâturage, eau, marchés etc ...) ;
6. Identifier les capacités productives et professionnelles des réfugiés afin de faciliter leur autosuffisance ;

IV. Etapes clés

Le ciblage des réfugiés maliens du camp de Mbera sera fait avec une participation importante de tous les acteurs et de la communauté de réfugiés. Il sera basé sur une méthode mixte qui combine l'approche HEA (une approche participative basée sur les connaissances et la perception des bénéficiaires des caractéristiques socio-économiques des ménages) et une enquête exhaustive auprès de tous les ménages de réfugiés du camp. Pour se faire, une équipe conjointe technique (comité de pilotage) composée du CSA, PAM et UNHCR sera mise en place et sera chargé du pilotage et de la supervision de tout le processus de ciblage.

Les étapes de mise en œuvre sont les suivantes :

1. Phase d'information et de sensibilisation

C'est une phase importante pour la réussite et le bon déroulement du ciblage. Prévues au tout début de l'exercice, elles seront également poursuivies tout au long du processus et elles seront conduites à quatre différents niveaux : national (Nouakchott), local et dans le camp, en partenariat avec les institutions impliquées, les autorités locales, administratives, les partenaires opérationnels, les réfugiés et les différents acteurs selon leurs rôles et responsabilités.

Cette phase permet une meilleure compréhension du ciblage par les réfugiés et tous les acteurs impliqués en vue de son acceptation et son appropriation. La mise en œuvre du processus de ciblage nécessite une coordination mixte devant impliquer le CSA, le PAM et l'UNHCR aussi bien au niveau national (Nouakchott), qu'au niveau départemental (Bassikounou) et dans le camp. Ses rôles principaux sont : la planification et le suivi de la mise en œuvre des différentes étapes du ciblage ainsi que l'identification des besoins.

Pour la réussite de la sensibilisation et de la communication, il est important d'harmoniser les messages clés véhiculés et les formuler de manière claire. Ces messages clés doivent aussi porter sur le processus, les différents acteurs, leur rôle et également sur l'objectif et la méthodologie du ciblage en général. Les publics cibles, les canaux de communication utilisés et les acteurs sont identifiés et changent en fonction des niveaux selon le tableau ci-après :

Tableau 1 : Exemple de canaux de communication utilisés dans le processus d'information et de communication

Niveau	Publics cibles	Canaux de communication	Principaux acteurs
National (Nouakchott)	Différents ministères ¹ concernés ; ONGs partenaires de mise en œuvre	Réunions de coordination et d'information ; Correspondances officielles ; Visites officielles au camp de Mbera	CSA/UNHCR/PAM
Départemental (Bassikounou)	Autorités administratives, religieuses, traditionnelles et militaires ; Services décentralisés des ministères concernés ; Bureaux de terrain des ONGs partenaires (Région)	Réunions de coordination et d'information ; Correspondances officielles	CSA/UNHCR/PAM
Camp (Mbera)	Gestionnaires des camps, Sécurité, leaders de camps à tous les niveaux incluant les chefs de bloc ;	Réunions d'information avec les leaders et les groupements ;	Gestionnaire des camps en collaboration avec le

¹ Directions techniques des ministères de l'intérieur, de l'hydraulique et de l'élevage, de l'agriculture, de l'éducation, de l'action sociale, de la santé, etc.

	Différents groupements/comités incluant les groupes minoritaires, les femmes, les personnes âgées et le jeunes ; Personnes clés de communication locale (crieurs etc) ; Chefs traditionnels et religieux ; Agences et ONGs partenaires	Opportunités de sensibilisation déjà existantes ; Supports variés : les messages écrits affichés (centre santé, site de distribution), les posters, messages téléphoniques, la radio locale, les pièces théâtrales etc.	CSA et les agences des Nations Unies; les comités de gestion de plaintes et de retour d'information ; Les personnes clés de communication ; ONGs Partenaires
--	---	--	--

Une assemble générale sera convoqué pour informer et sensibiliser les réfugiés sur l'exercice et les différents étapes.

2. Définition et identification des caractéristiques socio-économiques

La seconde étape du ciblage consiste à définir à travers des différents Focus Groupes de 8 à 12 personnes (femmes, hommes, jeunes, groupes à risque) toutes les caractéristiques d'un **ménage type** pour chaque catégorie socio-économique. Une discussion sera engagée sur la définition d'un ménage ainsi que les critères de classification des ménages en quatre groupes socioéconomiques (TP, P, M, N). L'idée est de permettre d'avoir une compréhension commune de la définition d'un ménage et des critères de vulnérabilité. Les critères utilisés dans les profils HEA sont définis par les réfugiés eux-mêmes, c'est-à-dire qu'il est demandé aux réfugiés en Focus Group de donner les caractéristiques des quatre catégories socio-économiques (TP, P, M, N) pour les critères suivants, présentés à titre d'exemple :

- Statut matrimonial du chef de ménage (polygame ou monogame essentiellement) ;
- Taille du ménage ;
- Nombre d'enfants dans le ménage par tranche d'âge et par sexe ;
- Nombre de femmes enceintes et allaitantes ;
- Nombre de personnes vivants avec handicap ;
- Nombre de bras valides ;
- Type d'activité mené (ex. maraichage) ;
- Durée de couverture des besoins alimentaires du ménage par sa propre récolte (en mois) ;
- Activité génératrice de revenu/ Sources de revenu /dépenses principales ;
- Revenu mensuel moyen du ménage ;
- Possession d'actifs (bétail par tête par catégorie, terre, nombre de volailles, petits/gros ruminants etc...);
- Type d'assistance spécifique reçu.

Exemple pratique (non exhaustif) de détermination des caractéristiques d'un ménage :

Taille du ménage	Statut Familial	# de petits ruminants	# de gros ruminants	Revenu mensuel (moyen)	Autres biens

N	10 à 15	Polygame	12 à 14	5 à 6	50000-70000	Moto, Boutique, Voiture, âne, etc..
M	7 à 9	Polygame	6 à 8	3 à 4	35000-45000	Charrette, âne, etc..
P	4 à 6	Monogame	3 à 4	1	15000-25000	Téléphone, etc..
TP	2 à 4	Monogame	0	0	6000-1000	Aucun

3. Validation des catégories socio-économiques en assemblée générale

Suite à l'identification et l'harmonisation des caractéristiques d'un ménage, une assemblée générale² est convoquée pour expliquer le processus, présenter les résultats, valider les catégorisations issues des discussions en FG et solliciter des feedback (directement, à travers les comités de plainte, par ligne verte etc...) pour améliorer les résultats des FGs.

4. Enquête exhaustive de vulnérabilité (catégorisation informatique des ménages)

L'enquête exhaustive des ménages est un recensement/enregistrement mené au niveau de tous les ménages dans le camp, qui permet la collecte de données qualitatives et quantitatives et la mise à jour de la carte du camp grâce à la localisation GPS des ménages. Un questionnaire sur les conditions de vie, les caractéristiques/critères de ménages et les moyens d'existence sera administrés à l'ensemble des ménages présents dans le camp, sans exception. Le questionnaire sera préalablement vérifié et validé par le comité de pilotage et pourra être administré par les enquêteurs pendant 40 minutes et maximum 1 heure par ménage.

L'outil de collecte sera en langue française, mais dans le but de faciliter la collecte de données dans le camp, les enquêteurs sélectionnés devront maîtriser les langues locales parlées dans le camp et l'utilisation de tablets/smartphones. Le document est subdivisé en sections portant sur :

- Les caractéristiques sociodémographiques : ces caractéristiques permettent de différencier la capacité des ménages à assurer leurs moyens d'existence en se basant sur les genres qui constituent le ménage, la taille du ménage, la ratio de dépendance, les vulnérabilités etc. ;
- La possession de bétail, biens productifs et non-productifs ainsi que les équipements, production agricole, sources de revenu et endettement, les dépenses, les transferts et les caractéristiques de l'habitat : ces informations permettent la classification des ménages selon les moyens d'existence, les biens et actifs productifs ;
- Les stratégies d'adaptation et stratégies alimentaires : ces informations font référence au comportement qu'adoptent les ménages pour s'adapter à des chocs ou à une situation alimentaire ou nutritionnelle difficile (CSI3) ;
- La consommation alimentaire : elle est basée sur la diversité alimentaire, la fréquence de la nourriture et l'importance relative des différents groupes d'aliments au cours des sept derniers jours précédant l'enquête permet de mesurer des indicateurs comme FCS, DDS, HDDS ;

² A discuter avec le consultant

³ Coping Strategies Index (Indice Stratégies d'adaptation)

- Les intentions de retours et les perspectives.

Une fois que tous les ménages ont été enquêtés dans le cadre du recensement exhaustif⁴, les données seront saisies dans une base de données permettant de déterminer, à partir d'une pondération statistique et des caractéristiques socio-économiques des ménages identifiés par les FGs, la catégorie (provisoire) à laquelle chaque ménage appartient en fonction des réponses données aux questionnaires.

Chaque ménage aura un score, en fonction des réponses fournies. Les ménages seront ensuite listés par ordre croissant et leur appartenance à une catégorie de richesse (TP, P, M, N) sera déterminée sur la base du score final. Les ménages «Très Pauvres» auront les scores les plus bas, les «Nantis» auront des scores plus élevés, etc. Cette étape aboutira à la première version de la liste des bénéficiaires de l'assistance alimentaire ciblée selon le niveau de richesse (Très Pauvres, Pauvres, Moyens et Nantis).

5. Triangulation des données et validation finale

Une fois la catégorisation informatique effectuée pour l'ensemble de ménages, la dernière étape consiste à trianguler les résultats obtenus avec les données secondaires (liste du personnel réfugiés travaillant avec les ONGs, liste du bétail des réfugiés vaccinés, liste des personnes bénéficiaires des AGRs etc.), puis à la validation finale de la catégorie attribuées à chaque ménage.

En cas de différence dans les résultats, une visite des ménages concernés sera conduite par le comité de pilotage de Bassikounou pour évaluer la situation et prendre une décision.

Pour s'assurer de la qualité du recensement exhaustif et du ciblage, le comité de pilotage de Bassikounou effectuera une vérification du processus sur un échantillon aléatoire de 10% des ménages parmi les 4 catégories. Si sur le total des ménages vérifiés, plus de 10% de ces ménages présentent des erreurs de catégorisation, une discussion doit être réengagée pour décider l'éventualité de reprendre l'intégrité du processus en y appliquant des mesures correctives.

6. Validation des résultats

À l'issue de cette étape de triangulation et validation des catégorisations, une assemblée générale est réunie pour passer les résultats en revue et les faire endosser par la population du camp. Pour des raisons de confidentialité, à l'assemblée générale seront présentés les pourcentages de population recensée dans chacune des 4 catégories socio-économiques, tandis que les détails des résultats seront communiqués à chaque ménage individuellement. À cette occasion une attention particulière est portée sur l'identification des ultimes erreurs d'inclusion et/ou d'exclusion. À ce moment, certains ménages pourront ainsi être exclus ou des ménages non identifiés (cas d'absence au moment de l'enquête ou nouveaux arrivés) pourront être inclus. En cas de plaintes ou de litiges, le comité de plaintes/sage statue et justifie la nécessité d'inclure ou d'exclure certains ménages spécifiques. La liste finale validée est signée par le consultant/institution, un représentant des ONG qui ont participé à l'exercice, les membres du comité de ciblage (CSA-UNHCR-PAM) de Bassikounou et les représentants des réfugiés (chaque partie en gardera une copie). Un atelier sera organisé pour présenter les résultats définitifs à tous les acteurs et partenaires intervenant dans le camp.

⁴ Les ménages absents ou les nouveaux arrivés devraient être contactés et les données devraient être complétées préférentiellement avant la catégorisation informatique.

7. Mise à jour des bases de données et du processus de ciblage

En vue de refléter à tout moment les différents changements liés à la dynamique au sein du camp, il est important de mettre à jour les bases de données en temps opportun. D'une année à l'autre, il est vraisemblable qu'une partie des ménages identifiés vulnérables et très pauvres lors d'une année X, le soient toujours l'année suivante, mais il se peut aussi qu'un ménage puisse améliorer ses conditions de vie et graduer son statut au niveau supérieur. Le processus de suivi doit se faire en continu et une mise à jour de la base des données devrait s'effectuer chaque années pour gagner en efficacité avec une meilleure implication des autorités, des services locaux et une responsabilité plus importante envers les communautés (établissement et mise à jour fréquente et transparente de listes de ménages à risque, vérification systématique, suivi des inclusion/exclusion etc.). Il est aussi intéressant de remarquer que la mise à jour du ciblage, combinée avec la capitalisation des résultats issus du système de suivi-évaluation est un important facteur pour élever la transparence dans l'identification des ménages vulnérables et améliorer et affiner la qualité des interventions futures.

V. Coordination et Partenaires

L'opération de ciblage des bénéficiaires de l'assistance alimentaire dans le camp de Mbera sera conjointement réalisée par le CSA, l'UNHCR et le PAM. Un comité de coordination de l'opération sera mis en place et coprésidé par la commissaire du CSA et les représentants des deux organisations. Ce comité sera représenté au niveau central (Nouakchott) et au niveau local (Bassikounou). Le comité aura la responsabilité de la planification et le suivi de la mise en œuvre des différentes étapes du ciblage. Ceci inclut aussi l'identification des besoins spécifiques durant tout le processus de ciblage.

Afin d'assurer la réussite de cette opération et la fiabilité des informations qui en seront issues, toutes les agences des Nations Unies et les ONG nationales et internationales travaillant dans le camp seront associées à la mise en œuvre de ce ciblage. Les modalités pratiques d'implications de ces différents acteurs seront définies lors des réunions régulières de coordination des acteurs humanitaires présents dans le camp.

De plus, le gouvernement et ses services déconcentrés seront informés de toutes les étapes du processus. L'appui des autorités administratives locales sera sollicité pour la sécurisation de l'opération et le règlement d'éventuels différends qui pourrait survenir au cours de l'opération.

VI. Gestion de plaintes

Comme toute étude et vue la complexité de son processus, le ciblage peut également comporter des erreurs. Ainsi, un mécanisme de gestion de plaintes est mis en place pour pouvoir résoudre ces cas, afin que les ménages concernés ne soient pas pénalisés par ces erreurs ou omissions.

Il s'agit d'un processus qui permet de corriger les erreurs d'inclusion ou d'exclusion mais également des omissions constatées ou signalées après la finalisation du ciblage. Il permet également la mise à jour continue de la base de données du ciblage sur tous changements dans la situation socioéconomique des ménages.

La responsabilité de gérer les plaintes liées au ciblage incombe à tous les acteurs intervenants dans le camp, notamment le CSA, l'UNHCR, le PAM et les différentes ONGs partenaires qui sont en contact permanent avec les réfugiés dans le cadre de la mise en œuvre de leurs activités.

Une grande partie des activités de ce processus est menée sur le terrain à l'aide d'une organisation composée de trois comités : le Comité Communautaire de Gestion de Plaintes (CCGP), le Comité Technique de Gestion de Plaintes (CTGP) et le Comité de Coordination (CC).

VII. Coût estimatif du ciblage dans le camp de Mbera

Le processus de ciblage nécessite des ressources financières dans les différentes étapes. Des ressources humaines, financières, logistiques, des biens et des services sont nécessaires dans l'exécution de cet exercice ainsi que son suivi et son évaluation. Il est essentiel d'obtenir des fonds pour en garantir le succès dans sa mise en œuvre, son exécution et son impact sur les populations ciblées.

Il faut ainsi assurer la continuité des activités de ciblage, vu l'importance de ce processus dans nos activités actuelles et les interventions futures dans le camp de réfugiés et en dehors dans la mesure du possible.

La collecte, la gestion et l'analyse des données nécessitent un support matériel et informatique notamment l'utilisation des Smartphones, imprimantes et photocopieuses.

L'exercice sera conduit sous forme de consultation/prestation de service par appel à proposition auprès de structures expérimentée (ONG et institut de recherche) disposant d'une expertise prouvée dans l'approche HEA et ayant conduit des activités semblables au cours des derniers mois.

VIII. Annexes

Annexe 1. Chronogramme

Annexe 2. Budget

Annexe 3. Détails du service de consultation/prestation (cfr.TdRs Consultant)

1. Mandat et objectif de l'institution/consultant recruté

Sous la supervision générale des premiers responsables du CSA de l'UNHCR et du PAM et sous la supervision technique du comité de ciblage, l'institution/consultant devra produire un rapport d'étude, une restitution et une synthèse du rapport avec toutes les recommandations, comprenant :

- Une description de la situation socio-économique actuelle des populations dans le camp ;
- Les secteurs les plus porteurs en termes d'opportunités d'emploi ou de création de microentreprises dans le contexte immédiat ;
- Les résultats du ciblage et les recommandations.

2. Résultats attendus

- Contribution positive au succès global de la mise en œuvre d'appui humanitaire et de développement des populations réfugiées;
- Contribution à la planification et au développement de stratégies de protection et d'assistance aux réfugiés ;
- Mise à jour de la carte du camp avec localisation GPS des ménages du camp ;

- Fondements solides pour bâtir un programme d'intégration socio-économique et de développement local avec la communauté hôte ;
- Une intégration socioéconomique réussie des réfugiés Maliens.

3. Durée de la consultation

La présente étude est prévue pour **90 jours calendaires à compter de XX/XX/XX 2017 dans la zone de Bassikounou/Camp de Mbera**. Des TdR plus détaillés vont être définis pour la consultation. Le dossier de candidature devra comporter :

- une offre technique,
- une offre financière,
- le CV du consultant/expert HEA, spécifiant la formation, les expériences et une description/exemplaire des travaux réalisés

L'offre technique reprendra clairement le descriptif de la méthodologie proposée, une proposition de calendrier d'exécution de la mission, une liste du matériel souhaité pour accomplir la mission et une liste de documents souhaités pour consultation avant et pendant la mission (les documents ne seront transmis qu'au prestataire retenu). L'offre financière reprendra clairement les honoraires et une estimation détaillée des frais de mission

Le dossier de candidature doit être transmis par mail au plus tard le 21/06/ 2017 au suivant adresses :

Yasuhiro TSUMURA yasuhiro.tsumura@wfp.org ,

Francois RENAUD renaudf@unhcr.org,

John GAVLO john.gavlo@wfp.org ,

Monica FERRARI ferrarim@unhcr.org.

Le choix du prestataire sera décidé, après analyse conjointe des offres par l'UNHCR et le PAM, au plus tard **fin juin 2017**.

Les critères principaux d'attribution du marché sont les suivants :

- Compréhension des enjeux et méthodologie proposée ;
- Prix ;

- Expérience et références de l'évaluateur sur la thématique/la zone d'intervention (les critères ne sont pas hiérarchisés, liste non exhaustive).

4. Qualification de l'expert HEA

- Etre expert en approche HEA et spécialiste des enquêtes quantitatives, en particulier avoir une bonne connaissance des méthodologies et des approches de ciblage des ménages ;
- Cinq (5) ans d'expérience minimum dans le domaine des enquêtes socio-économiques et démographiques avec des responsabilités dans la conduite de collecte des données quantitatives mais aussi dans les approches participatives ;
- Avoir une bonne connaissance de la pauvreté, de la sécurité alimentaire et de la malnutrition au Sahel et plus particulièrement en Mauritanie. La connaissance des dynamiques urbaines de Nouakchott serait un atout supplémentaire ;
- Avoir au minimum un diplôme de Bac +5 en statistiques, sciences sociales, analyses économiques, économie des ménages. Des connaissances en nutrition et en développement communautaire seraient un atout supplémentaire.
- Avoir déjà participé ou conduit une étude sur le ciblage des ménages en général et de des ménages de réfugiés en particulier,
- Très organisé, concentré, travailleur et rigoureux ;
- Avoir un bon sens de communication et un esprit d'équipe ;
- Pouvoir travailler sous pression ;
- Etre disponible à travailler à plein temps pendant toute la durée de l'exercice de ciblage.